

République Française  
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

: - : - : - : - : - : - : -

**COMPTE RENDU DE LA**  
**SEANCE du 26 janvier 2021**

Le vingt et un janvier deux mille vingt et un, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15**- Nombre de membres présents : 14

**Date de convocation** : 21 janvier 2021 – **Date d'affichage** : 21 janvier 2021

**Étaient présents** : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, HEURLIN Béatrice, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie

**Était excusée** : TESSIER Danièle

---

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h35, et fait l'appel des conseillers.

Kylian COULOMBEL a été élu secrétaire de séance, jusqu'à l'arrivée de Sylvie Thomas, à 20h15.

**I. Points sur l'intercommunalité**

Monsieur Le Grand fait un point sur le Budget 2021 de Dinan Agglomération. Le Budget voté lors de la séance du Conseil communautaire du 21/12/2020 s'élève à 121 millions d'euros répartis :

- 67 millions d'euros pour le budget principal
- 20,3 millions d'euros pour le budget eau et assainissement
- 13 millions d'euros pour les zones d'activités
- 0,90 million d'euros pour la culture
- 2,4 millions d'euros pour les transports
- 0,40 million d'euros pour les pépinières
- 3,4 millions d'euros pour les milieux aquatiques
- 13,6 millions d'euros pour les déchets.

Les principaux investissements seront :

- le passage au très haut débit : 2,8 millions d'euros
- les réseaux de voirie : 2,4 millions d'euros
- restauration de la piscine de Broöns : 2,7 millions d'euros
- lancement des études pour la piscine de Dinan : 0,2 million d'euros
- Multi accueil à Lanvallay : 1,5 million d'euros
- l'amélioration de l'habitat : 0,9 million d'euros

- Assainissement eaux usées : 5,1 millions d'euros
- Eau potable : 3,2 millions d'euros
- Gestion et valorisation des déchets : 1,6 million d'euros
- Ligne ferroviaire Dol- Dinan : 0.5 million d'euros
- Etude pour travaux de contournements routiers : 0,4 million d'euros
- Aires de covoiturage : 0,15 millions d'euros

Monsieur Le Grand prend le temps de détailler le budget déchets, qui va beaucoup augmenter. En effet, le montant de la taxe générale sur les activités polluantes est passé de 3 € / tonne à 15 €/t et les prix de récupération des déchets recyclés tendent à baisser. Comme elle y était obligé à l'issue de sa création par fusion des anciens EPCI et en cherchant à retrouver un équilibre financier du budget déchets, Dinan Agglomération propose d'harmoniser progressivement la taxe sur les ordures ménagères en passant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,70 % pour les communes avec une collecte sélective des emballages en apport volontaire et à 11,7% pour celles ayant cette même collecte en porte-à-porte. Saint Juvat et les autres communes de l'ex-communauté de communes du Pays d'Evran verraient donc leur taux de taxe baisser légèrement (passage de 11,6 à 10,7%). Une réunion sera prévue prochainement dans les « anciens territoires » de Dinan Agglomération.

Une enveloppe de près de 1,5 million d'euros a été allouée par Dinan Agglomération au plan de relance à destination des entreprises . Une aide de 1 200 € est accordée aux commerces, ou entreprises contraint d'avoir fermé même partiellement durant la période d'état d'urgence sanitaire.

Le Président de Dinan Agglomération a fait la proposition que les centres de loisirs qui avaient été repris par l'agglomération, redeviennent de compétence des communes. Un travail va être engagé en ce sens au niveau de chaque secteur, Le Quiou pour ce qui concerne Saint-Juvat.

Les transports dont la compétence avait été transféré à la Région par délégation, deviendront une compétence exercée en direct à partir du 1er septembre 2021 pour une partie (lorsque les lignes restent au sein de la même intercommunalité) à Dinan Agglomération.

Arrivée de Sylvie Thomas

## I. Délibérations

### **1 – 20210126001 : Pacte de gouvernance**

**Considérant** que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

**Considérant** que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

**Considérant** que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

**Considérant** que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2021,

**Considérant** que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

**Considérant** que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité

dans la mise en œuvre des décisions,

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

**Vu** le projet de pacte de gouvernance,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré ;

**EMET** un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

**SOULIGNE** en particulier la volonté d'associer l'ensemble des conseillers municipaux à l'élaboration et à l'évaluation des politiques communautaires en leur permettant de participer à des commissions territorialisées.

**DONNE** des pistes de réflexion à travailler lors des réunions de l'intercommunalité :

- **Au niveau culturel** : concertation auprès de la population quant à la programmation de la saison culturelle et sa répartition territoriale
- - **Au niveau de l'environnement et du patrimoine** : élaboration d'un nouveau projet pour la Maison des Faluns (Tréfumel)
- **Au niveau enfance – jeunesse** : pérennité de l'accueil de loisirs sans hébergement ; développement d'un accueil avec hébergement sur le secteur de Pays d'Evran pour l'accueil de classes découverte (en lien avec Bétineuc et la Maison des Faluns).

<b>2- 20210126002 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2021</b>
--

**Vu** L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2021 étant voté en mars afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

## CHAPITRES EN INVESTISSEMENT BUDGÉTÉS EN 2020

Chapitre	Budgétisé	Dépenses autorisées avant le vote soit 25 %
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>426 004.76 €</b>	<b>106 501.19 €</b>
204 - Subventions d'équipement versées	1 860.00 €	465.00 €
21 - Immobilisations corporelles	23 382.38 €	5 845.60 €
23 - Immobilisations en cours	188 702.27 €	47 175.57 €

Chapitre ou Compte	Budgétisé	Dépenses autorisées avant le vote du budget 2021 soit 25 %
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>426 004.76 €</b>	<b>106 501.19 €</b>
204 - Subventions d'équipement versées	1 860.00 €	465.00 €
2041411 - Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	1 360.00 €	340.00 €
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	500.00 €	125.00 €
21 - Immobilisations corporelles	23 382.38 €	5 845.60 €
2152 - Installations de voirie	3 515.18 €	878.80 €
21538 - Autres réseaux	0.00 €	- €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	9 970.00 €	2 492.50 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	1 000.00 €	250.00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 797.20 €	949.30 €
2184 - Mobilier	0.00 €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	5 100.00 €	1 275.00 €
23 - Immobilisations en cours	188 702.27 €	47 175.57 €
2313 - Constructions	133 324.00 €	33 331.00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	55 378.27 €	13 844.57 €

Après délibération le conseil municipal :

**Autorise** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses budgétées en 2020 soit : 465 € au chapitre 204 ; 5 845.60 € au chapitre 21 et 47 175.57 € au chapitre 23.

### 3 – 20210126003 : remboursement anticipé du prêt de 100 000 €

Lors de la délibération n° 20190723001 du 23 juillet 2019, le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à souscrire un prêt court terme de 100 000 € auprès du Crédit agricole des Côtes d'Armor dont l'échéance est le 5/08/2021.

Le contrat de prêt permet un remboursement anticipé sans frais.

Monsieur Le Grand stipule que ce remboursement anticipé permettrait d'économiser environ 250 € d'intérêts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré ;

**DECIDE** le remboursement du prêt n°10000693181 auprès du Crédit agricole des Côtes d'Armor

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à mandater la somme de 100 096.46 € (capital + intérêts)

### 4 – 20210126004 : Projet de travaux à la salle polyvalente

Monsieur Le Maire expose que la salle polyvalente a besoin de subir des travaux d'amélioration et de restauration des équipements intérieurs. L'objectif est de pouvoir proposer aux associations et aux particuliers un espace plus confortable et permettant l'accueil de manifestations culturelles dans de meilleures conditions. Monsieur le Maire précise qu'il est à espérer que la salle polyvalente puisse constituer un espace privilégié dans le cadre de la sortie de crise sanitaire liée au Covid-19.

Il soumet le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>recettes</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Maçonnerie	1 500 €	Etat - DETR (30%)	13 500 €
Isolation scène	5 000 €	Fondations (25,6%)	11 500 €
Peintures	7 000 €	Autofinancement	
Éclairage (LED)	11 400 €	communal (44,4%)	20 000 €
Son (caisson + sono)	2 600 €		
Vidéo (écran + projecteur)	8 300 €		
Électricité et matériel scénique	7 400 €		
Aménagement mobilier	1 800 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>45 000 €</b>		<b>45 000 €</b>

Monsieur Le Maire souhaiterait que la culture reprenne une part importante dans la vie de population à la sortie de la crise sanitaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après délibération

**VALIDE** le plan de financement des travaux de la salle polyvalente

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander les subventions

## 5- 20200126005 : Plan d'aménagement patrimonial

**Vu** la délibération N°20201020005 du 20 octobre 2020 renouvelant la charte « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » (CPRB).

**Vu** le renouvellement du conseil municipal,

Monsieur Le Maire rappelle que l'association CPRB dans le cadre de sa convention d'objectifs avec la Région a défini un plan d'actions, qui prévoit l'élaboration d'un plan d'aménagement patrimonial (PAP) par commune labellisée. Les aides privées et publiques, au titre des communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans les plans. Les plans détaillent entre autre, les travaux éligibles aux subventions de la Région.

Monsieur Le Maire explique que l'objectif du PAP est de permettre à la commune d'avoir une réflexion prospective visant à faire des choix et à bâtir un projet patrimonial pour son aménagement, sa restauration et sa valorisation. Un des buts recherchés est aussi de permettre les articulations aux plans environnemental, touristique et économique. Le PAP rentre dans la stratégie du développement local et a pour but de hiérarchiser les actions à mener, en fonction des priorités.

Le Plan d'aménagement patrimonial comprend :



### Pour le bourg :

Les bâtiments retenus dans l'étude Label (bâtiments colorés) seront automatiquement aidés. Il est proposé de retenir en plus une zone à aménager en priorité, au sein desquelles tous les bâtiments (retenus ou pas dans l'étude Label) pourront bénéficier d'aides. En concertation avec l'association des Communes du Patrimoine rural, il a été convenu de proposer l'ensemble de la zone Uap mentionnée au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et d'y adjoindre pour des questions de lisibilité la ferme de l'Epine (déjà retenue dans le cadre de l'étude label). Ce qui donne :

### Pour les hameaux ou villages :

Les villages retenus dans l'étude Label (villages colorés) seront automatiquement aidés. Sur Saint-Juvat, ce sont 16 villages qui ont été retenus :

Les villages retenus dans le cadre de l'étude label

Intérêt architectural

- Exceptionnel
- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant

Pour ces villages, la commune s'engage ainsi que les particuliers, lors de travaux de restauration du bâti ancien et du petit patrimoine à respecter le Cahier de Prescriptions Architecturales du Label (voir annexe).

- Village à valoriser en priorité (village recensé exceptionnel, remarquable, très intéressant)
- Village à valoriser (village intéressant)

**Villages remarquables**  
Carragat - La Hautière Rousse - La Méttrie - La Pommerais

**Villages très intéressants**  
La Madrie - Lauriais - Le Bas Trégnit - Le Bourgneuf - Le Puits Bruyère - Les Effoumeaux

**Villages intéressants**  
La Bouhourdais - La Hautière - La Sigonière - Le Haut Trégnit - Le Lévy - Le Mollay

10

En plus, il est proposé de retenir le circuit de randonnée pédestre « Fleurs et Patrimoine » et sa variante ainsi qu'une boucle vélo (« branchée » à la voie verte régionale V3 Saint-Malo/Presqu'île de Rhuys) : les villages traversés par ces circuits pourront bénéficier d'aides.

Les villages traversés par un circuit

**Circuit « Terre des Faluns »**  
Le Bourg - La Butte Rouge - Carbel - La Pommerais - La Landelle - La Suais - La Herbelaïs - Le Rianay - Trégnit - La Chénaisie - La Gaudière - Le Bas Mollay - Le Perhouët - Le Perhou - La Croix Collet - Le Haut Caharel - Le Bas Caharel - La Hautière

**Variante**  
La Lande du Lait Aigre - La Bagnie - Le Paradis

**Circuit vélo**  
Le Bourg - La Butte Rouge - Carbel - La Hautière Rousse - Les Champs Garance - La Bouhourdais - Le Puits Bruyère - La Herbelaïs - Trégnit - La Lande du Lait aigre - Paumelin - L'epine

**Voie verte**  
Lauriais - Le Lévy - Les Champs Garances

12

La commune rappelle qu'elle souhaite valoriser les habitations, les dépendances ainsi que le petit patrimoine situés dans les villages traversés par les circuits de randonnée dans le respect du cahier des prescriptions architecturales du label.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré

**VALIDE** le Plan d'aménagement patrimonial 2021-2024.

## **6- 20210126006 : Commande de panneaux signalétique**

Tous les ans, la commune se doit de recommander des panneaux de signalisation.

### **Panneaux de police :**

Monsieur le Maire explique que certains cours d'eau débordent facilement en période de pluie, il est donc important et urgent d'investir dans des panneaux « danger » + réglottes « inondations » sur poteau

### **Panneaux de hameaux :**

2 panneaux se doivent d'être ajoutés pour la bonne signalisation des hameaux : « Carragat n°s pairs → » et « Le Bellain n°s pairs → » ; il s'agit d'éviter aux livreurs de se perdre et de faciliter l'intervention des secours au sein des hameaux concernés.

### **Numérotation des habitations :**

Certains numéros de plaques de numérotations d'habitation n'ont pas été commandés en assez grande quantité, il est donc nécessaire de commander les plaques manquantes.

### **Panneaux de randonnée :**

Dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2020 pour le circuit de randonnée « Terre des Faluns » (balisé en vert), il est proposé au Conseil municipal de baliser le circuit « Fleurs et Patrimoine » avec des panneaux violets positionnés sur des poteaux bois. Environ 50 ensembles (panonceau + poteau) doivent être commandés afin de baliser correctement ce parcours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**VALIDE** le projet de commande de panneaux de signalisation

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires

**PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget principal 2021, soit 4 200 €

## **7- 20210126007 : Travaux dans le logement 3**

Monsieur Le Maire expose qu'après s'être rendu avec M. Hervé DELAUNE, conseiller municipal en charge des bâtiments, dans le logement sis 16 place de l'école, il ressort que des travaux de mise en conformité électrique s'imposent.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises différentes, une seule y a répondu.

Monsieur Le Maire fait part du devis de l'entreprise HOME'ELEC 22 de Plumaudan, dont le montant des travaux s'élève à 2 370,57 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

**VALIDE** le devis de HOME'ELEC22

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à créer une nouvelle opération d'investissement au Budget primitif 2021

**PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget principal 2021, soit 2 400 €

### **I. Débat d'orientations budgétaires pour 2021**

Même si la taille de la commune n'y oblige pas, Monsieur le Maire et Monsieur Le Grand, 1er adjoint en charge des Finances, ont souhaité proposer un débat d'orientations budgétaires pour 2021. Ils ont précisé que le compte administratif 2020 sera présenté à la prochaine séance du conseil municipal, soit le 23 février. L'excédent de fonctionnement prévisionnel pour 2020 est estimé à environ 160 000 €, soit 50 000 € au-dessus des prévisions. La crise sanitaire a eu comme impact une diminution de certaines dépenses (alimentation : -3000 € ; matériels et fournitures : -2650 € ; entretien des bâtiments : - 8700 € ; etc.). Des recettes en moins sont aussi à déplorer, notamment en ce qui concerne les services périscolaires et les locations de salles. A noter des dépassements sur l'entretien des matériels roulants (pannes) et en terme de frais de télécommunication.

Pour 2021, les projets engagés seront à finaliser : salle des maîtres, aménagement de la Ville Navière. D'autres investissements importants seront à prévoir : travaux d'amélioration de la salle polyvalente (45 000 €), changement de chaudières au niveau des écoles (100 000 €), étude de mobilisation du foncier disponible (25 000 €), rénovation des toitures et de leur isolation de l'épicerie (avec enlèvement de la cheminée dégradée) et de la bibliothèque (30 000 € environ), ou encore la sécurisation des entrées de bourg et une première réflexion sur l'aménagement du cimetière (cavernes supplémentaires et consolidation partie sud-est). Des dossiers de demande de financement ont été présentés lors de réunions précédentes du Conseil municipal ou ce jour-même (salle polyvalente). Des demandes de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pourraient être envisagées pour les travaux de rénovation énergétique de l'épicerie et de la bibliothèque, d'ores et déjà éligibles à un soutien de 20% de la Région au titre du label Commune du Patrimoine rural de Bretagne.

D'autres petits investissements sont à programmer : rideaux dans la salle du Conseil, rénovation WC secrétariat de mairie, changement de photocopieur, travaux sur les logements communaux, renouvellement illuminations de Noël.

En terme de fonctionnement, la tendance est à la stabilité. Toutefois, la sortie de la crise sanitaire est à anticiper, avec un programmation d'animations festives et culturelles que la commune pourrait être amenée à soutenir plus fortement. Il est également prévu dans le cadre de l'atteinte du niveau 2 à la bibliothèque de passer les dépenses d'acquisition de documents à 1 €/habitant, soit 650 € au lieu de

500 € actuellement.

## **II. Questions Diverses**

### **a. Les nouveaux horaires de l'école et du périscolaire**

En réponse au nouveau protocole sanitaire, la municipalité a été contrainte de modifier les horaires de l'école afin de mettre en place 3 services pour le repas du midi.

Ainsi pour la période en cours :

- Les élèves de CE2 – CM1 et CM2 mangeront de 11h30 à 12h et reprendront la classe à 13h
- Les élèves de la maternelle mangeront de 12h10 à 12h50
- Les élèves de CP – CE1 mangeront le 13h00 à 13h30.

Les horaires de début et fin de journée ne sont pas modifiés.

Concernant la garderie, suite aux observations faites depuis le début de l'année, il paraît opportun de modifier l'horaire de fin de journée pour le ramener à 18h30 au lieu de 19h00.

Sandra PEPIN et Edith MASSART sont contraintes de commencer 45 minutes plus tôt une semaine sur deux, lorsqu'elles sont du service d'après-midi.

### **a. Hôpital**

Les cartes postales à l'attention du Président de la République pour « sauver » l'hôpital René Pléven de Dinan ont été distribuées en même temps que le bulletin. Une boîte est mise à disposition à la mairie pour retour.

## **I. Dates à retenir**

### **Dernières réunions :**

- 19/12 Commission associations
- 21/12 Échanges avec l'ADAC 22 (association départementale d'appui aux collectivités)
- 05/01 Lancement étude faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture ; proposition : préau de l'école de Saint Juvat
- 06/01 Circuit d'interprétation du patrimoine ; comité de pilotage avec les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et CŒUR Emeraude
- 07/01 Réunion sur Plan Communal de sauvegarde avec la DDTM 22
- 12/01 Travaux de restauration du ruisseau de la Vallée ; réunion avec CŒUR Emeraude sur le programme de travaux 2021
- 20/01 Groupe de travail Plan d'aménagement patrimonial
- 23/01 Obsèques civiles Marie-Thérèse MOISAN
- 25/01 Conférence des Maires de Dinan Agglomération

### **Réunions à venir :**

- 30/01 AG des Maires du département

- Du 01/02 au 05/02 Formation d'architectes à la construction en terre crue (objectif terre) à la salle polyvalente
- 02/02 à 18h30 conseil d'école extraordinaire : maintien de la dérogation « semaine de 4jours »
- 05/02 à 10h réunion de secteur « Pays d'Evran » : tarification service déchets avec Dinan Agglomération
- 06/02 à 9h30 Conseil communautaire Dinan Agglomération
- 08/02 à 9h Visite inspection hygiène et sécurité (CDG)
- 09/02 à 14h Réunion ADAC 22 : sécurisation des entrées de bourg, projet d'aménagement de l'aire d'accueil de l'étang
- 10/02 à 14h30 Réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE pour le projet de classement de l'église au titre des monuments historiques
- 11/02 à 14h Réunion avec Côtes d'Armor Développement pour la valorisation du label « Villes et Villages Fleuris »
- 17/02 de 13h30 à 17h30 Saint-Martin-des-Champs réunion BRUDED « Coopérations Elus-Agriculteurs »
- 22/02 à 18h30 Conférence des Maires de Dinan Agglomération
- 23/02 à 19h30 Conseil Municipal

La secrétaire de Séance  
Sylvie THOMAS